

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation
des programmes

du Campus Notre-Dame-de-Foy

18 juin 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

1. Introduction

Le Campus Notre-Dame-de-Foy est un établissement collégial privé agréé aux fins de subventions, fondé en 1962. Il accueille annuellement un peu plus de mille élèves à l'enseignement ordinaire, et dispense des cours à la formation continue. Ses activités de formation se regroupent autour de cinq programmes préuniversitaires et de sept programmes techniques, où ceux relatifs à la mode, à l'éducation en services de garde ainsi qu'à l'estimation et à la valeur immobilière rassemblent environ 600 élèves.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Campus est publiée sous la forme d'une brochure d'une vingtaine de pages, et elle comprend sept chapitres consacrés aux sujets suivants : les finalités et les objectifs, le partage des responsabilités, le système d'information sur les programmes, le mode de détermination des programmes à évaluer, le processus d'une évaluation approfondie, la révision de la politique et l'arrimage avec les évaluations conduites par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. En annexe, un calendrier permet de prendre connaissance des évaluations prévues jusqu'en l'an 2003.

2. Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Campus Notre-Dame-de-Foy lors de sa réunion tenue le 18 juin 1996. Cette évaluation a été réalisée en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994¹. Ce document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La politique institutionnelle d'évaluation de programmes du Campus est bien structurée, et dans l'ensemble, clairement présentée. Elle couvre à la fois la formation qui conduit au *diplôme d'études collégiales*, et celle qui mène à l'*attestation d'études collégiales*. Elle comprend les composantes et les éléments essentiels pour encadrer efficacement les évaluations institutionnelles accomplies au regard des programmes d'études. La Commission formulera ci-après quelques remarques destinées à améliorer certaines composantes et éléments de la politique.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études*. Cadre de référence. Octobre 1994, 25 p.

Les finalités et les objectifs de la politique

Les finalités de la politique situent bien l'évaluation au regard de ses deux fonctions complémentaires : améliorer et témoigner. D'entrée de jeu, le Campus situe ainsi ses opérations d'évaluation sous les bannières de la bonification et de la transparence. Les objectifs, pour leur part, sont clairement exprimés, et cela d'autant mieux que la politique distingue les objectifs du document qu'elle constitue, des objectifs généraux de l'évaluation de programme. Le Campus aurait pu néanmoins fonder plus explicitement dans ce chapitre l'évaluation continue de ses programmes, qu'il entend d'ailleurs privilégier.

En précisant que le Comité d'évaluation doit s'assurer «du respect des normes éthiques» (art. 5.2.2), on en déduit que le Campus est sensible à cet aspect important des opérations évaluatives. Toutefois, c'est là la seule mention faite en ce sens. La politique aurait donc avantage à faire connaître les principes déontologiques (ou éthiques) qui guideront les actions des divers intervenants.

Le partage des responsabilités

La politique confie des responsabilités relatives à l'évaluation de programmes et à la mise en oeuvre de la politique à plusieurs instances du Campus : le Conseil d'administration, le directeur des études, la Commission des études, le comité d'évaluation et le comité de programmes. Ce partage des responsabilités est clair et précis. Il permet l'exercice d'un leadership clairement délégué au directeur des études, mais il n'est pas toujours aussi explicite sur la participation des personnes concernées.

Plusieurs opérations importantes de la mise en oeuvre de la politique relèvent du directeur des études, qui doit, notamment, en plus de répondre de l'évaluation des programmes, préparer le devis qui sera observé, former le comité d'évaluation, voir à la collecte des données et s'assurer du suivi de l'évaluation. C'est donc le directeur qui supervise les activités d'évaluation, sans compter que la description du mandat et du fonctionnement du comité d'évaluation est suffisamment complète pour assurer le leadership nécessaire à la réalisation des activités d'évaluation.

Par ailleurs, la participation des professeurs pourrait être plus explicite. La Commission remarque que le coordonnateur du département responsable du programme et des professeurs délégués siègent obligatoirement sur le comité d'évaluation, que la Commission des études est informée du devis d'évaluation et du rapport produit par le comité, et que lors d'une «évaluation approfondie»,

l'opinion des professeurs est prise en considération. Néanmoins, la politique pourrait être plus précise sur le rôle joué par les professeurs lors de l'évaluation approfondie et prévoir qu'ils sont consultés sur les conclusions du rapport, surtout que l'amélioration des programmes en regard de laquelle le Campus inscrit les opérations d'évaluation suppose le développement d'une culture de l'évaluation partagée par toutes les personnes concernées. La politique pourrait également préciser si les professeurs affectés à l'enseignement de la formation générale sont également consultés.

Le Campus entend recueillir des données auprès des finissants et des diplômés. Une participation plus effective des élèves dans l'évaluation approfondie pourrait être envisagée de manière à enrichir la rétroaction sur la mise en oeuvre du programme.

Enfin, des modifications ou des précisions au sujet de l'article 2.2 d) pourraient être apportées. Cet article semble contenu dans l'alinéa qui le suit; peut-être y aurait-il lieu de le fusionner avec celui-ci.

Le système d'information sur les programmes

La Commission remarque également que les objectifs et les fonctions du système d'information indiquent bien les liens avec les autres composantes de la politique, de manière à soutenir efficacement l'évaluation de programmes. La politique présente plusieurs indicateurs qu'entend suivre le Campus pour conduire les évaluations de programmes. La Commission constate qu'à un premier groupe d'indicateurs se rapportant à l'évaluation continue, un autre groupe est ajouté pour effectuer l'évaluation approfondie. De plus, la combinaison d'indicateurs d'origine diverse est intéressante; on retrouve des statistiques, des données perceptuelles et des données descriptives. En outre, le Campus entend développer des indicateurs locaux, fondés notamment sur les données perceptuelles, ce qui contribuera à parfaire sa culture d'évaluation institutionnelle, tout comme y contribueront également les discussions entre le comité de programmes et le directeur des études faisant suite à la publication annuelle des indicateurs sur le programme.

Le mode de détermination des programmes d'études à évaluer

La Commission note la présence d'une périodicité maximale de sept ans pour évaluer l'ensemble des programmes du Campus, ce qui est réaliste. Elle constate également qu'un calendrier annexé à la politique a été arrêté à cet effet. Que ce calendrier puisse être modifié pour se plier à des situations affectant tel ou tel programme, ou encore pour être harmonisé aux évaluations conduites

par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, apparaît comme étant un point positif. En outre, les règles de périodicité de l'évaluation sont claires.

Le processus d'évaluation d'un programme

Trois rubriques dans la politique couvrent l'essentiel du processus d'évaluation d'un programme : la préparation et l'approbation du devis, la réalisation de l'évaluation, de même que le suivi de l'évaluation. Il existe même un suivi du plan d'action, puisque le directeur des études doit faire rapport au Conseil d'administration sur l'application des recommandations.

Les cinq critères identifiés pour guider les évaluations semblent toucher toutes les dimensions d'un programme. Toutefois, lorsqu'on se réfère aux données et indicateurs présentés dans la section sur le système d'information, des dimensions ne semblent pas couvertes, en particulier la charge de travail demandée aux étudiants, les méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et la gestion des programmes. Il conviendrait donc d'explicitier cette section de la politique. Le Campus pourrait également préciser si «l'encadrement», qui est un des critères, concerne les élèves ou les professeurs, et si les «ressources», qui constituent un autre critère, englobent les dimensions humaines, matérielles et financières.

Le mécanisme de révision de la politique

Le mécanisme présenté pour réviser la politique paraît adéquat; il stipule, en outre, que c'est en questionnant le critère d'efficacité que sera accomplie cette opération.

Conclusion

La Commission reconnaît la qualité de plusieurs éléments de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Campus Notre-Dame-de-Foy. Elle constate que le partage des responsabilités est clair et pertinent. Elle souligne la clarté des objectifs de la politique et l'à-propos des finalités où apparaît l'amélioration de la formation dispensée. Par ailleurs, la diversité et le nombre des indicateurs permettent de croire que l'évaluation sera bien étayée. La politique s'arrête également sur les suites de l'évaluation, elle traite d'un mécanisme de révision et elle prévoit un mode de détermination des évaluations.

La Commission estime cependant que l'efficacité potentielle de la politique pourrait être mieux assurée par une plus grande précision des critères d'évaluation, par une clarification de la nature de la participation des professeurs, de même que par une explicitation des principes déontologiques.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Recherche et analyse : Pierre Côté, agent de recherche